



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 26 Septembre 2022*

N° de la délibération : BM/NA/2022/09-07-81

**Objet : DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE
POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Absents : 04

Délégations : 06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220926-BMNA2022090781-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures et trois minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 20 septembre 2022.

Étaient présents (19) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Axelle KAULANJAN

Délégations (06) : M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL ; M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT ; Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Josette JERPAN ; M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER ; Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR ; M. Stéphane SINNAN avait donné procuration à Mme Axelle KAULANJAN

Était absente excusée (01) : Mme Stella BOUDHOU

Étaient absents (03) : M. José EUGENE, Mme Rose-Lise MORDIER, M. Jordan DANIEL

Secrétaire de séance : Mme Anny-Claude BRAZIER

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/NA/2022/09-07-81
DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE
POUR LES TACHES DE GESTION COURANTE

Monsieur le Maire expose sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 05 Juin 2020 du conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

REHABILITATION DE BUREAUX A LA MAISON DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION (M.F.I.)

| | |
|--|---|
| N° 2022-CME-007 | |
| Le marché consiste à la réalisation de travaux de réhabilitation des bureaux à la MFI | |
| Titulaire du marché : ENTREPRISE A-MC-BTP | Montant du marché - Montant HT : 35.233,80 € Délai d'exécution : 1 mois |
| Avenant n°1 : Augmentation de montant et prolongation du délai d'exécution Des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires à la conformité et à la poursuite du chantier : | |
| -démolition carrelage et maçonnerie + évacuation -remise aux normes des marches -remise aux normes de l'électricité -reprise joints placo après démolition | Montant de l'avenant 1 HT : 5.906,00 € Nouveau montant du marché après avenant n°1 : - Montant HT : 41 139,80 € Le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 15/07/2022 |

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DOUBLE CABINE DE TYPE BENNE AMOVIBLE

| |
|--|
| Marché N° 2022-CME-009 |
| Le présent marché consiste à l'acquisition d'un véhicule utilitaire double cabines servant aux missions des services municipaux de PETIT-CANAL |
| DECLARATION SANS-SUITE |
| Le marché à été lancé selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Un avis de marché a été publié sur le profil acheteur de la ville le 12/07/2022 et sur le journal d'annonces légales Nouvelles semaine le 22/07/2022. La date de clôture avait été fixée au 29/07/2022. Aucune offre n'a été reçue, aussi, il a été décidé de déclarer la procédure de marché public sans suite pour raison d'infructuosité. L'acheteur passera un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables. |

REALISATION DE MINI-REPORTAGES VIDEO POUR LA MISE EN VALEUR DES EVENEMENTS ORGANISES PAR LA VILLE

| | |
|--|---|
| Marché N° 2022-CME-008 | |
| Le marché consiste à la réalisation de mini reportages, vidéos pour la mise en valeur des évènements organisés par la ville, elle comprend aussi des prises de vues aériennes brutes (photos et/ou vidéos) | |
| Titulaire du marché : DAHOMAY MIKE - PIXUP | Montant du marché - Montant estimé à HT : 10.000,00 € Durée du marché : 2 ans |

TRAVAUX DE CREATION D'UNE AIRE DE REPOS HORS STATIONNEMENT - SECTION SAINTE-ELISE

| | |
|--|---|
| Marché N° 2022-CME-012 | |
| Le marché consiste à des travaux de création d'une aire de repos au carrefour Sainte-Elise | |
| Titulaire du marché : ENTREPRISE AZ ENVIRONNEMENT | Montant du marché - Montant HT : 96 485,00 € Délai d'exécution : 1 mois |

RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

| | |
|---|---|
| Marché N° 2018-CME-011 Titulaire : ENTREPRISE MOULIN | |
| Modifications introduites par avenant | |
| Avenant n°3 : | |
| Après le passage du bureau de contrôle, un certain nombre de non-conformité dues à la vétusté des réseaux aériens et souterrains ont été observé sur les armoires, qui impliquent des travaux complémentaires | |
| Titulaire du marché : ENTREPRISE MOULIN | Montant initial du marché - Montant HT : 1.594.156,70 € Montant de l'avenant 1 et 2 : - Montant HT : 47.721,40 € Montant de l'avenant 3 : - Montant HT : 45.736,72 € Nouveau montant du marché : - Montant HT : 1.687.614,82 € |

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, PREND ACTE, des décisions prises.**Fait et délibéré à Petit-Canal le 26 Septembre 2022**

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (19) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Isabelle MANDRIN, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, Mme Elodie PITON, Mme Anny-Claude BRAZIER, Mme Axelle KAULANJAN

Les représentés (06) : M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL ; M. Mario ALLEAUME avait donné procuration à Mme Marielle PLUMASSEAU ép. HILDEVERT ; Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Josette JERPAN ; M. Rony VERSIN avait donné procuration à Mme Anny-Claude BRAZIER ; Mme Brenda SITCHARN avait donné procuration à Mme Ornella KINDEUR ; M. Stéphane SINNAN avait donné procuration à Mme Axelle KAULANJAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20220926-BMNA2022090781-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Pour expédition conforme**Le Maire****Blaise MORNAL****Certifié exécutoire par le maire****Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.